

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

DELIBERATION DU BUREAU N°2026-72 SEANCE DU 8 JUILLET 2026

Désignation d'un secrétaire séance

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-sept heures trente, le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Drusenheim sous la présidence de Serge SCHAEFFER.

Membres présents : Miche DEGOURS, Denis DRION, Christiane HUSSON, Michel KLEIN, Michel LORENTZ, Serge SCHAEFFER, Pascal SIEFFERT, Pascal STOLTZ

Membres absents : Christelle ISSELÉ, René STUMPF

Autre personne présente : Sylvie GREGORUTTI

Conformément à l'application de l'article L2121-23 du CGCT en vigueur depuis le 1er juillet 2022, les délibérations sont signées à la fois par l'exécutif et le ou les secrétaires de séance. A ce titre, le bureau syndical nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportant des modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Décision

Sur proposition du président, le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Christiane HUSSON comme secrétaire de séance.

Christiane HUSSON
Secrétaire de séance



Serge SCHAEFFER
Président

